

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00276 Numéro SIREN : 444 398 044 Nom ou dénomination : A MERLE-PULVERIC
--

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/004196

Cabinet CHOMETON PRUNET
32 route de Coubon
43700 Brives Charensac

Société MERLE-PULVERIC

Z. A. LA BOURZEDE

43300 LANGEAC

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Pour copie certifiée conforme
Le Président



Désignation de l'entreprise : Société MERLE-PULVERIC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise Z. A. LA BOURZEDE		43300 LANGEAC	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 44439804400016		Néant ☐	
		Exercice N clos le. 31032023	
		N-1 31032022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	3 479
	Fonds commercial (1) AH	AI	72 000
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	2 795
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	22 005
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	158 975
	Immobilisations en cours AV	AW	
	Avances et acomptes AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	358
	Prêts BF	BG	
	Autres immobilisations financières* BH	BI	
	TOTAL (II) BJ	BK	157 701
	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	181 139
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	4 784
	Autres créances (3) BZ	CA	22 862
	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG	306 245
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	756
	TOTAL (III) CJ	CK	4 784
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecart de conversion actif* (VI) CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	IA	162 485
	Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an CR
	Clause de réserve de propriété *	Immobilités	Stocks
			Créances

Désignation de l'entreprise : Société MERLE-PULVERIC

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..8....000.. ..)	DA	8 000		8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800		800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	245 705		193 291
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	71 044		92 413
	Subventions d'investissement	DJ	1 167		
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	326 716	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	500		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	500		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 039		67 683
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 189		17 484
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	186 010		207 111
	Dettes fiscales et sociales	DY	67 159		52 439
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	51 393		49 562
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	11 469		848
	TOTAL (IV)	EC	381 259		395 126
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	708 474		689 631
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	356 825		349 354
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 708 474.45 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 435 833.74 Euros et dégageant un bénéfice de 71 044.03 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10,0000	800			800

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fond de commerce Siaugues	12 000			12 000	
Fond de commerce de Saugues	60 000			60 000	
Total	72 000			72 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode premier rentré premier sorti.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des produits à recevoir

	Montant
FOURN. REMISES A RECEVOIR	
- Coopération commerciale	8 718
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	
- Commissions Canal	412
- Ventes 20%	571
INTERETS A RECEVOIR	
- Interets compte excédent trésorerie	276
Total	9 977

Détail des charges à payer

	Montant
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	
- Interets courus sur emprunts	19
FOURNISSEURS FRAIS A PAYER	
- Social - juridique	1 229
- Électricité	684
- Location murs Saugues	301
- Eau	116
- Commissions bons d'achats	85
- Achats marchandises	286
AVOIRS CLIENTS A ETABLIR	
- Avoirs à établir	7 314
CONGES A PAYER	
- Congés à payer	17 240
PRIMES A PAYER	
- Primes à payer	12 920
CHARGES SUR CONGES A PAYER	
- Charges sur congés à payer	4 046
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	
- Taxe d'apprentissage	403
- Charges sur primes	5 100
- Cotisations mutuelle	581
ETAT CHARGES A PAYER	
- Cotisation foncière des entreprises	96
- Cotisation valeur ajoutée	63
- Taxe foncière	784
- Redevances ordures ménagères	173
AGIOS A PAYER	
- Cotisation cartes bancaires	98
Total	51 538

ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
- Publicité 2023/2024	756		
Total	756		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
- Ventes marchandises 20%	1 469		
- Ventes marchandises 10%	10 000		
Total	11 469		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. La dette actuarielle au 31/03/2023 s'élève à 23.531 €.

A MERLE-PULVERIC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 8.000 Euros
Siège social : ZA La Bourzède
43300 LANGEAC
444 398 044 RCS LE PUY EN VELAY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023**

**DEUXIÈME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT -
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 71.004,03 € de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 71.004,03 €.

Affectation :

- A titre de dividende : 40.000,00 €.
- Dotation aux « Autres Réserves » : 31.004,03 €.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende :

Le dividende unitaire est donc de 50 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social au plus tard le 31 décembre 2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

JM

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2022	40.000 €	0 €	0 €
31 mars 2021	40.000 €	0 €	0 €
31 mars 2020	40.000 €	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Monsieur Julien MERLE

